

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS**

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 8 JUIN 2021

Membres en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation : 04/06/2021

L'an deux mil vingt et un, le huit juin à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Léger de Montbrillais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BATTY Philippe, Maire de Saint-Léger-de-Montbrillais.

Etaient présents : Mmes Mrs BATTY Philippe, BAILLERGEAU Agnès, RAGOT Valérie, HUPON Guillaume, ALIX Marie, BELLAMY Pascal, FOUQUET Emmanuelle, FULNEAU Franck, MALBRAND Guy et SAMPIC Amélie, formant la majorité des membres en exercice

Absente excusée : Mme GONCALVES DO REGO Marie-Line

Mme ALIX Marie a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION D2021/13

CREATION D'UN POINT LUMINEUX RUE DE LA COUTARDIERE

Pour faire suite à la demande déposée précédemment, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis estimatif reçu de SOREGIES pour la création d'un point lumineux Rue de la Coutardière. L'estimation s'élève à 1778,42 € TTC et inclue la pose d'une lanterne LED sur poteau béton existant et la reprise d'alimentation sur câble au-dessus de l'armoire. La participation du Syndicat Energies Vienne permet une subvention de 296,40 €. Le conseil municipal est favorable à la réalisation des travaux et donne son accord à Monsieur le Maire pour signer le devis et réaliser les travaux.

PREPARATION DES FESTIVITES DU 13 ET 14 JUILLET

Comme l'agenda de réouverture des manifestations culturelles le permet, le feu d'artifice aura bien lieu le 13 juillet comme à l'habitude. Afin d'anticiper la passation du rôle d'artificier (personne habilitée par la préfecture pour la préparation et le tir de feu d'artifice) mission exercée pour l'instant par Monsieur Hauté Dominique, un appel au volontariat est lancé. La municipalité prend en charge le coût de la formation obligatoire pour obtenir l'agrément. En contrepartie, la personne s'engage à tirer le feu d'artifice quelques années sur la commune de St Léger. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher d'un élu ou de la mairie avant le 1^{er} juillet.

QUESTIONS DIVERSES

- Les associations de la commune organiseront pendant la période estivale des animations sur la place du village, les dimanches matin. La municipalité appuiera leur démarche afin de relancer les manifestations associatives.

Fait et délibéré les heure, jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Fait à Saint Léger de Montbrillais,

Le 11 juin 2021.

Le Maire, Philippe BATTY

